

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA  
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15  
En exercice : 13  
Présents : 09  
Votants : 12  
Pouvoirs : 03

Pour 12  
Contre /  
Abstention /

Date de convocation :  
05/02/2025  
Date d'affichage :  
17/02/2025

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq,  
Le dix février,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS ?

Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

**Absents-Excusés :**

Madame Céline COMBAZ (pouvoir à Guillaume VILLIBORD), Messieurs Romain GIACHINO (pouvoir à Benoît RICHERMOZ), François POCCARD-MARION (pouvoir à Jean-Pierre GIACHINO) et Bernard PRAIZELIN.

Monsieur Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

**Délibération N°2025/02/012 : Reprise du contrat de location du SIVU des Granges concernant le véhicule RENAULT EXPRESS**

Vu la délibération du SIVU des Granges n°2024\_016 du 5 décembre 2024,

Le SIVU des Granges est titulaire d'un contrat de location (crédit-bail) pour un véhicule RENAULT EXPRESS VAN ESSENTIEL, immatriculé GR-625-CG.

Ce contrat a été conclu avec la société Mobilize Financial Services pour une durée de 60 mois à compter du 15/10/2023, moyennant un loyer mensuel de 397,95 € TTC, avec option d'achat finale de 7 781.76 € TTC.

Considérant que le SIVU des Granges n'emploie plus d'agent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, le SIVU n'a plus d'utilité de conserver ce véhicule,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la reprise du contrat de location du véhicule RENAULT EXPRESS VAN ESSENTIEL auprès du SIVU des Granges, aux charges et conditions du contrat en vigueur.

***Après exposé et en avoir délibéré,***

***Le Conseil Municipal,***

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à reprendre le contrat de location du véhicule RENAULT EXPRESS VAN ESSENTIEL, immatriculé GR-625-CG, auprès de la société Mobilize Financial Services,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE AU JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Secrétaire de séance  
Thierry ARSAC

Pour Copie Conforme :  
Le Maire  
Guillaume VILLIBORD

